## Pétition ARDOCC 2021 au Parlement Européen

Avec le courrier adressé aux membres de la commission d'examen de la pétition

Mesdames et Messieurs les députés européens français, membres de la commission des pétitions.

L'Association pour la restauration du Donjon de Coucy-le-château

vient d'être informée de l'enregistrement de sa pétition sous n° 0702-21.

Celle-ci sera donc soumise à l'agrément de la commission dont vous êtes membres.

Notre association, apolitique et issue de la société civile, se tourne vers l'Europe et son parlement car les gouvernements de France s'obstinent dans une occultation culturelle et politique dommageable pour tous les Européens sincères , mais aussi pécunièrement pour les habitants d'une large région martyre .

Dernier monument considérable détruit au cours de la première guerre mondiale, le plus fort donjon du monde est <u>"maintenu en état de ruine pour montrer aux générations futures</u> la barbarie du peuple allemand".

Certes , beaucoup de traités et déclarations entendent affirmer la paix entre les peuples d'Europe mais le maintien de la ruine et l'obstination du Centre des Monuments nationaux à ne rien faire, constituent un affront aux peuples d'Europe et à leur culture commune .

En effet, ni le peuple allemand n'a été véritablement consulté sur la destruction ( bien qu'on sache aujourd'hui que nombreux furent les opposants à cette décision ) ni le peuple français pendant la guerre ( aucune consultation du peuple pendant cette période) , ni après quant au maintien de l'état de ruine .

L'Association doit témoigner que le Ministère de la Culture et le Centre des Monuments Nationaux reconnaissent l'importance du monument mais ne font absolument rien alors que les montants importants sont alloués à des projets d'intérêts mineurs.

De plus, alors que la société civile n'a pas voix au chapitre, les organismes publics : commune, département, région sont exclus des possibilités financières européennes du fait de l'appropriation du site par le Centre des Monuments nationaux .

Cette situtation est préjudiciable à tous les Européens et les voies de recours juridiques difficiles voire impossibles .

Il n'est pas de l'objet de l'Ardocc de juger du passé mais de proposer aux Européens une solution simple et évidente et de consulter le parlement sur l'intérêt de l'approche suivante :

Faire de la réhabilitation du plus fort donjon du monde et de son site le symbole de la paix entre les peuples allemands et français ainsi que comme monument symbole de la construction européenne.

Pour votre bonne appréciation de l'intérêt de la pétition, nous vous prions de noter

- \* que le site internet de l'association <u>www.donjondecoucy.com</u>, contient une bonne part d'informations qui peuvent vous être utiles
- \* et que nous restons à vos dispositions pour tous renseignements complémentaires . En espérant vos bienveillantes attentions, veuillez agréer nos meilleures salutations . ------ Le DONJON de COUCY, pétition au Parlement Européen.------

A noter que la pétition reprend in extenso le texte de sa première présentation faite en 2004.

## Pétition au Parlement Européen.

Résultat d'un conflit de dimension européenne, le donjon du château de Coucy a été mis à terre et laissé en l'état par décision du Parlement Français pour montrer :

" aux générations futures la barbarie du peuple allemand ".

La volonté de construction européenne a depuis lors été exprimée par les peuples d'Europe et le maintien en ruine de cet édifice le plus important du monde et sans doute l'un des plus significatifs de la civilisation de ce continent va à l'encontre de la volonté des citoyens.

Les promoteurs de cette pétition demandent donc que la volonté européenne qui peut être exprimée par son Parlement soit consultée, ceci afin de mettre les Etats responsables dans la situation de bien vouloir oeuvrer de concert pour rendre à la nation européenne un de ses monuments principaux et effacer par là ce témoignage concret d'un double mensonge :

- · celui de l'Allemagne qui a fait sauter le Donjon sur l'argument que c'était un édifice guerrier alors qu'en 1917, il n'était dejà plus qu'un monument inoffensif
- · celui de la France qui a laissé les ruines en l'état en accusant le peuple allemand de barbarie, lequel peuple n'a jamais été consulté .

Les pétitionnaires font remarquer que la pétition satisfait à deux conditions d'objet :

- · demande qui découle d'un besoin général,
- · incitation lancée au Parlement européen afin qu'il prenne position sur

un domaine d'intérêt public.

- · et que l'objet relève des domaines suivants
- · la libre circulation des personnes, des marchandises, services,capitaux
- · la non-discrimination en raison de la nationalité
- · la protection de l'environnement

L'Association pour la Reconstruction du Donjon de Coucy est une association non politique qui a le soutien de personnalités éminentes mais bute sur l'immobilisme de l'administration française qui se retranche derrière un texte d'hostilité non abrogé et sur la difficulté pour l'Etat fédéral allemand à s'impliquer dans le règlement d'une responsabilité historique.

Il est donc souhaité que cette source latente de conflit soit présentée au Parlement Européen et que celui-ci exerce son autorité morale vis-à-vis des Etats et surtout au nom des peuples qui espèrent ardemment cette reconstruction.

Elle voit aussi dans cette reconstruction un acte symbolique dont les retombées, historiques, politiques voire économiques ne peuvent être qu'utiles à l'Europe.



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament Europa Parlament Europa Parlament Europa Parlament Europa Parlament Europa Parlament Parlamento Europa Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament Parlament European Europa Parlament European Európsky parlament Evropski parlament Europa Parlam

Monsieur Louis Trémolières Rue du Bois l'Abbé 29 02700 Frières-Faillouël FRANCE

D 501198 10.09.2021

Bruxelles,

Monsieur,

Au nom du secrétaire général du Parlement européen, j'accuse réception de votre pétition du 26.06.2021.

Votre pétition a été enregistrée sous le numéro 0845/2021. Veuillez conserver ce numéro et le mentionner dans toute correspondance ultérieure à ce sujet.

Votre pétition a été transmise à la commission des pétitions du Parlement européen, qui vous informera par écrit de sa décision dès que celle-ci aura été prise. J'attire cependant votre attention sur le fait que l'examen d'une pétition peut prendre un certain temps en raison du grand nombre de pétitions reçues chaque année par le Parlement européen.

Une fois enregistrées, les pétitions deviennent en principe des documents publics; vous trouverez dès lors, au verso de cette lettre, la déclaration de confidentialité du Parlement européen concernant la protection de vos données à caractère personnel.

Pour toute question concernant votre pétition, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la commission des pétitions, par courriel (peti-secretariat@europarl.europa.eu) ou par voie postale (adresse: Parlement européen, Commission des pétitions, Rue Wiertz 60, B-1047 Bruxelles, BELGIQUE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef d'unité

Liter only

En 2004, la pétition de l'ARDOCC a déja obtenu un avis favorable pour la restauration du donjon et l'ouverture aux financements européens. Le Parlement d'alors n'avait alors que des pouvoirs limités, ce qui a été rectifiée par la Constitution Européenne. Il importe que tous les Européens sachent que depuis 2004, les gouvernements de France méprisent les citoyens et la civilisation d'une Europe qui se veut exemplaire pour la Paix des peuples!

Bruxelles, MR/gf [02-COM.PETI(2004)D/26554]

Monsieur Louis Trémolières ARDOCC 30, rue du Rhin Tortu F-67100 Strasbourg

Objet: Pétition n° 67/2004

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission des pétitions a examiné votre pétition et l'a déclarée recevable puisqu'aux termes du règlement du Parlement européen, les questions qui y sont soulevées entrent dans le cadre des activités de l'Union européenne.

Le contenu de votre pétition n'a pas donné lieu à débat au sein de la commission car il n'existe pas de règle de référence expresse dans la législation communautaire dont le non-respect serait une cause de violation manifeste.

Pour votre information, vous trouverez en annexe le programme "Culture 2000".

Vous pourriez, éventuellement, introduire une demande de subvention auprès de la Commission, le cas échéant en collaboration avec les autorités locales dans le cadre du programme "Culture 2000".

Je vous informe, que l'examen de votre pétition par le Parlement européen est ainsi clos.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nino GEMELLI Président de la commission des pétitions